

Communauté de Communes du Grand Parc

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 mars 2003

PRESIDENT : Monsieur Etienne PINTE

Sont présents : Messieurs Daniel MERTIAN DE MULLER, Jean-Marc LE RUDULIER, Georges DUTRUC-ROSSET, Jean-Jacques LASSERRE, Madame Dominique CONORT, Messieurs Jean-Claude BOSONNET, Madame MONIQUE LE SAINT, Messieurs Jean-Paul MASSON, Marc BODIN, Patrick CONFETTI, Bertrand DEVIENNE, Philippe LEQUAIN, Jean-François PEUMERY, Alain-Michel LAMBERT, Jean-Philippe BARRET, Philippe LAVAUD, Monsieur Edmond GONDIN (représentant madame Gaëtane DESJARDINS) Messieurs Jean-Martel PICUT, Gilles PANCHER, Claude BANCILHON, Thierry LEGIRET, Alain FONTAINE, Gérard MEZZADRI, Jean-Michel ISSAKIDIS, Pierre LESTRADE, Monsieur Jean GUILBERT (représentant Monsieur Gérard C. MARTIN)

Absents : Monsieur Gérard C. MARTIN représenté par Monsieur Jean GUILBERT, suppléant, Madame Gaëtane DESJARDINS, représentée par Monsieur Edmond GRONDIN, suppléant

Secrétaire de séance : Mr PANCHER

Date de convocation : 17 mars 2003
Date d'affichage de la convocation : 17 mars 2003

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de membres présents : 27

N° de l'ordre du jour : 2003.03.01- DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2003

- M. MERTIAN DE MULLER, rapporteur donne lecture de la délibération.

L'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit l'organisation d'un débat au conseil communautaire sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Les dispositions de cet article sont également applicables à la communauté de communes.

PRE

2003

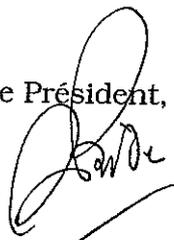
En raison du caractère particulier de ce premier débat d'orientation budgétaire, le rapport expose dans une première partie le paysage de l'intercommunalité en France, rappelle les indicateurs de l'étude réalisée avant la création de la communauté de communes et, enfin, vous soumet le projet de budget pour 2003.

Il vous est donc proposé de vous prononcer sur ce dossier.

Le Conseil Communautaire,

1. *prend acte du débat d'orientation budgétaire.*
2. *approuve les orientations budgétaires présentées.*

Le Président,



Etienne PINTE

PREF 79

25.03.03